

COMPTE-RENDU du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 26 février 2007

L'an deux mille sept, le 26 février, à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays d'Astrée, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la Salle des Fêtes d'Ailleux, sous la présidence de **Monsieur Pierre DURRIS Président**.

Nombre de délégués au Conseil de Communauté : 52

Date de la convocation : 16 février 2007

Présents avec pouvoir de vote : 45

Ailleux : Jean-Claude FRAGNE, Jean-Marie JOLIVEAU, Andrée GRUNON (suppléante sans pouvoir de vote)

Arthun : Joël LAFFAY, Marius VILLE,

Boën : Lucien MOULLIER, Sylviane BALLEZ, Marcel FAYON, Thierry LEMAITRE, Christian MASSACRIER, Magali MASSARD, Michel MENUT, Joseph PICON, Bernard CHAPELON (suppléant),

Bussy-Albieux : Joëlle ESSERTEL,

Cezay : Hubert COUDOUR, Antoine FOREST,

Débats Rivière d'Orpra : Agnès TARIT, André BARTHELEMY,

Leigneux : Claude PERRET, Marie-Françoise FRADEL, Georgette MURAT (suppléante sans pouvoir de vote)

L'Hôpital sous Rochefort : Andrée BEAL, Marie-Anne TRAPEAU,

Marcilly le Châtel : Louis BOUCHET, Jacques ZANTEDESCHI,

Marcoux : Jean-Bernard ROCHE, Dominique ROCHE, Jean-Baptiste RICHARD (Suppléant sans pouvoir de vote)

Montverdun : Georges BESSON, Emmanuel CHARLIN, Josette CHAZAL,

Sail sous Couzan : Jean-Claude CHAZELLE, Robert PRADEL, Fernand FANTIN (suppléant),

Sainte Agathe la Bouteresse : Patrick VERNEY-CARRON, Alain ANDRE, Patrice CHAZELLE, Myriam MEILLAND (suppléante sans pouvoir de vote),

Saint Etienne le Molard : Alain FLACHAT, Yvonne CHARRETIER,

Saint Laurent Rochefort : Gilles THOMAS, Emmanuel OULION,

Saint Sixte : Philippe ESSERTEL, André THEVENET,

Sainte Foy Saint Sulpice : Jean-Luc SOUZY, Mireille THOLLET

Trelins : Pierre DURRIS, Gilles PASCAL (suppléant).

Excusés : René FRERY, Evelyne GAUMON (Boën), Etienne PONTET, Georgette LEFEBVRE (Bussy-Albieux), Marie-Hélène BRIAT, Henri DURAND (Marcilly le Châtel), Estelle GUILLAUME (Saint Etienne Le Molard).

Monsieur le Maire d'Ailleux souhaite la bienvenue aux participants dans la salle des fêtes «Marcel LOUISON » et les remercie de leur présence.

Avant de débiter la séance du Conseil Communautaire, Monsieur Pierre DURRIS, Président, a tenu à exprimer au nom de tous les élus des mots de solidarité envers la population boennaise durement touchée par l'incendie du 3 février à Boën. Il appelle tous les élus à se mobiliser afin de faire travailler les commerçants fortement pénalisés par cet événement. Il propose si les commerçants décident d'une animation commerciale pour marquer le retour à la vie normale, de participer à cette action pour montrer la solidarité de tout le territoire. Monsieur Lucien MOULLIER, Maire de Boën, remercie de cette proposition et transmettra l'information à Monsieur Franco BALDINI, Président de l'association des commerçants, ACTIF.

1. Approbation du compte-rendu de la séance du précédent conseil du 29 janvier 2007

Monsieur le Président informe que suite à une erreur dans le montant des avenants en moins value au marché de travaux du lot électricité à passer avec l'entreprise électricité du Lignon, l'avenant en moins value est de - 3 956,57 € HT (et non pas - 2 905,08 € HT) et le nouveau montant du marché après avenant est de 12 092,27 € HT.

Après cette information et comme aucune remarque n'a été formulée, le compte rendu de la séance du conseil du 29 janvier 2007, joint à la présente convocation, est approuvé à l'unanimité.

2. Travaux de mise à niveau des installations techniques du gymnase

Monsieur Michel MENUT évoque le gymnase de Boën qui a été construit en 1980. Il rappelle le projet de mise à niveau des installations techniques du gymnase qui porte sur l'éclairage, le chauffage, l'occultation des fenêtres, la sonorisation et comporte également l'acquisition de matériel sportif. Une demande de subvention a été déposée en juin 2005 sur un montant total de 85 033 € HT et a bénéficié d'une subvention de 45 917,82 € HT correspondant à un taux de subvention de 54 % des dépenses.

Monsieur MENUT rappelle ensuite l'adhésion de la communauté de communes au SAGE, service d'assistance à la gestion énergétique du SIEL. L'étude du SIEL a mis en évidence un surdimensionnement des installations de chauffage.

Le SIEL préconise le changement des chaudières, une séparation du réseau chauffage, production d'eau chaude sanitaire. Le coût estimatif des travaux est de 78 721 € HT.

Monsieur MENUT propose de déposer une demande de subvention complémentaire relative aux travaux de chauffage. Concernant le changement d'éclairage, le montant estimatif des travaux est de 33 604 € HT.

La consultation des entreprises sur les marchés de travaux sera décomposée en 2 lots :

Lot n° 1 éclairage

Lot n° 2 : chauffage

La consultation des entreprises par appel d'offres ouvert se fera selon les critères suivants :

Le délai de réalisation (40%)

Le prix des prestations (35%)

La qualité technique de l'offre (25%)

A l'unanimité, le programme de travaux est approuvé ainsi que le lancement de la consultation des entreprises sur les critères proposés. La demande de subvention complémentaire pour la partie chauffage au Conseil Général de la Loire ainsi que la demande de subvention auprès du Conseil Régional sur le projet global sont approuvées à l'unanimité.

3. Marché Ordures ménagères et collecte sélective 2007 -2013

Commande de sacs jaunes translucides - lot n° 2

Monsieur Patrick VERNEY-CARRON rappelle le nouveau marché de collecte sélective qui sera mis en place sur le territoire à compter du 2 mai 2007 et la consultation portant sur les 5 lots pour les marchés de contenants de collecte passé dans le cadre de la commande groupée avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez, la Communauté de communes de Feurs en Forez et la Communauté de communes du Pays d'Astrée.

La 1^{ère} consultation portant sur le lot n° 2 sacs jaunes translucides a été déclarée infructueuse, aucune offre de prix n'ayant été obtenue. Suite à une nouvelle consultation, c'est la société ICS Environnement, basée en Charente Maritime, qui a été retenue. Monsieur VERNEY-CARRON propose de passer commande à cette entreprise et d'autoriser la signature d'un bon de commande de 175 000 sacs, d'une valeur de 12 039,75 € HT. A l'unanimité la commande de 175 000 sacs à l'entreprise ICS environnement est approuvée.

Modification de prix - lot n° 3 bacs sélectifs pour immeubles et collectivités

Monsieur Patrick VERNEY-CARRON rappelle la délibération du 29 janvier 2007 autorisant la signature du bon de commande avec la société Plastic Omnium pour le lot n° 3 d'un montant de 19 912,50 € HT. Il évoque la modification d'un prix forfaitaire en prix unitaires portant sur la distribution des bacs, le montant total du bon de commande restant inchangé. La signature d'un avenant au bon de commande n° 1 est nécessaire. A l'unanimité, la signature d'un avenant au bon de commande n° 1 avec la société Plastic Omnium pour le lot n° 3 est approuvée.

Lot n° 4 : conteneurs pour Point d'Apport Volontaire (P.A.V.)

La société Plastic Omnium a été retenue pour l'attribution de ce marché. La mise en place de la collecte sélective en porte à porte, sauf pour le verre qui se fera en P.A.V., implique une réaffectation des P.A.V. sur le territoire. La commande portera sur le redéploiement de 12 P.A.V. et la fourniture d'autocollants et s'élèvera à un montant de 12 591,46 € HT. A l'unanimité, la signature du bon de commande avec la société Plastic Omnium pour le lot n° 4 est approuvée.

Prix de vente des contenants de collecte aux particuliers

Monsieur VERNEY-CARRON rappelle le choix de la Société SULO pour le lot n° 5 - fourniture de contenants de collecte pour les particuliers. Il convient maintenant d'approuver les prix de vente des contenants aux particuliers selon la proposition de la commission environnement du 13 février :

Bac 120 litres (foyer de 1 à 3 personnes) : 19 €

Bac 180 litres (foyer de 4 à 5 personnes) : 31 €

Bac 240 litres (foyer de 6 personnes et +) : 31 €

A l'unanimité, les prix de vente des contenants de collecte pour les particuliers sont approuvés.

Monsieur VERNEY-CARRON rappelle les dates des réunions publiques d'informations et demande aux communes de confirmer ces dates auprès de Fred MARTEIL, en charge de l'environnement.

4. Centres de loisirs – révision des barèmes de l'aide communautaire aux familles

Madame Sylviane BALLET rappelle que depuis 2001, la Communauté de Communes du Pays d'Astrée soutient financièrement les associations mettant en place un Centre de loisirs sur le territoire en période de vacances scolaires (Amicale Laïque, Familles Rurales de Marcilly et MJC du Pays d'Astrée). Ce soutien est octroyé à chaque enfant de 4 à 16 ans domicilié sur le territoire de la Communauté de Communes et participant à l'un de ces centres de loisirs. L'aide est versée directement aux associations qui la déduisent du reste à payer à la charge des familles.

Suite au constat de baisse constante du montant global de cette aide depuis 2004 et ce malgré des fréquentations stables des centres de loisirs, Madame BALLET propose pour l'année 2007 de créer une nouvelle tranche intermédiaire de quotient familial (QF) comprise entre 651 et 750 afin de faire bénéficier certaines familles à faible revenu d'une aide plus importante et ainsi améliorer l'accessibilité de ce service.

Elle présente le barème d'aide communautaire pour l'année 2007 ci-après selon les quotients familiaux :

Quotient familial (QF)	Soutien journalier par la communauté de communes
De 0 à 450	2,60 Euros
De 451 à 550	3,70 Euros
De 551 à 600	3,00 Euros
De 601 à 650	4,00 Euros
De 651 à 750	3,50 Euros
Supérieur à 750	2,90 Euros

A l'unanimité, le conseil communautaire approuve le barème d'aide aux familles 2007 pour les centres de loisirs tels que présentés ci-dessus.

5. 400^{ème} anniversaire de la 1^{ère} publication du roman L'Astrée et Colloque international sur L'Astrée

Monsieur Lucien MOULLIER évoque les manifestations qui seront organisées dans le cadre du 400^{ème} anniversaire du roman L'Astrée en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Astrée et le Conseil Général de la Loire. Ces manifestations sont intégrées dans le cadre des actions inscrites au programme européen CULTURE 2000 pour lequel la Communauté de Communes du Pays d'Astrée a été retenue.

Monsieur MOULLIER décrit le programme des animations qui est distribué aux élus présents.

Monsieur MOULLIER présente également le dépliant et l'affiche du colloque qui sont remis aux participants. La manifestation phare est donc le colloque international organisé au Château de Goutelas à Marcoux du jeudi 12 juillet après-midi au samedi 14 juillet, sur le thème « L'Astrée dans tous ses états ».

2 concerts sont également organisés dans le cadre de la manifestation du 400^{ème} anniversaire de l'Astrée. Le jeudi 12 juillet 2007 à 21 h au château de Goutelas, concert de musique baroque par l'ensemble Faenza « Les musiques de L'Astrée ». Ce concert est organisé en partenariat avec le festival musical d'été du Conseil Général de la Loire.

Le 2^{ème} concert sur le thème Soirée jazz avec Fabrice Eulry, sera organisé le samedi 14 juillet 2007 à 21 h au château de Goutelas par le Centre Culturel de Goutelas.

Monsieur MOULLIER présente ensuite les tarifs d'inscription au colloque, établis en fonction de la durée de participation :

- Pour les 3 jours : tarif plein : 80 € - demi tarif (étudiant) : 50 €
- Pour le jeudi 12 juillet, après-midi : 25 €
- Pour le vendredi 13 juillet, toute la journée : 40 €
- Pour le samedi 14 juillet, toute la journée : 40 €

Monsieur Jean-Claude CHAZELLE fait remarquer que les tarifs sont très élevés et propose de retenir les demandeurs d'emploi dans la catégorie demi tarif.

A l'unanimité, les tarifs d'inscription au colloque tels que présentés ci-dessus sont approuvés.

6. Guide de la randonnée pédestre

Monsieur Dominique ROCHE rappelle le projet d'édition d'un guide de la randonnée pédestre. Il évoque les propositions de la commission de travail Randonnée. Le format du guide serait sous forme de fiche A5 recto verso et réunira 24 circuits de randonnée. Monsieur ROCHE précise que la Communauté de communes bénéficiera d'une subvention du Conseil Général de la Loire au taux de 30 % pour l'édition de ce guide avec l'obligation que les circuits de randonnée soient inscrits au Plan Départemental d'Itinéraires et de Petite Randonnée (PDIPR).

Monsieur ROCHE propose de consulter les imprimeurs sur ce format de guide. A l'unanimité, la consultation des imprimeurs sur ce format de guide est approuvée.

7. Questions diverses

Acquisition Propriété POPIN

Monsieur le Président rappelle l'acquisition de la propriété POPIN pour un montant de 143 000 € dans le cadre de l'extension du Parc d'Activités de Champbayard. La somme de 152 000 € ayant été inscrite au budget Annexe 2006 du Parc d'activités de Champbayard.

Monsieur le Président informe qu'une partie des biens acquis, c'est à dire la maison d'habitation et le jardin attenant, relève du budget Général et que le prix d'acquisition doit être réparti comme suit avec l'ouverture des crédits correspondants : la somme de 62 744 € au compte 6015 du Budget Annexe «Parc d'Activités de Champbayard» pour les terrains nus et la somme de 80 256 € au compte 2132 du Budget Général pour la partie maison d'habitation et le jardin attenant. A l'unanimité, le Conseil communautaire approuve l'ouverture des crédits à hauteur des montants ci-dessus.

Motion du SIEL

Monsieur le Président rappelle la délibération du 29 janvier 2007 relative à la demande aux services de l'Etat d'inscrire les contributions du SIEL en section d'investissement. Monsieur le Président informe que la Sous-Préfecture de Montbrison a demandé l'annulation de la délibération. Monsieur BOUCHET, Maire de Marcilly le Châtel, s'étonne car la délibération de la commune prise sur le même modèle n'a pas fait l'objet d'une demande d'annulation. Monsieur le Président propose d'appeler la Sous-Préfecture pour se renseigner.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 h 30

Monsieur le Maire d'Ailleux clôture la séance en remerciant les participants et en les invitant au verre de l'amitié.